



Montreuil, le 30 juillet 2018

À l'attention de José KANOR,
Secrétaire général de la Chambre syndicale CSCTM

N/Réf : BT/AT
N°213-20180730

Cher camarade, cher José,

Nous avons pris connaissance de ton courrier du 27 juillet concernant la répression antisyndicale dont est victime notre camarade Daniel GROMAT.

La Fédération CGT des Services publics assure Daniel, la section CGTM-SOEM de Fort-de-France et la Chambre syndicale CSCTM de sa pleine solidarité. Nous savons votre combativité pour faire aboutir les revendications et nous saluons votre détermination.

Comme vous l'a déjà indiqué notre camarade Sylvie GUINAND, nous informerons nos syndicats du combat engagé et de la répression qu'il a suscitée.

Nous sommes bien entendu disponibles pour les initiatives de soutien qui vous sembleront nécessaires en fonction de l'évolution de la situation.

Parce qu'un coup porté contre l'un d'entre nous est un coup contre nous tous, nous sommes et serons aux côtés de Daniel.

Bien fraternellement,

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,
Secrétaire général